

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-823072

Maladie

Dentaire

Optique

Ai

Cadre réservé à l'adhérent (e)
01204

Société : RAM

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

DAHFEUR NOUREDDINE

Date de naissance :

18.07.1949

Adresse :

IDEAL

Tél. :

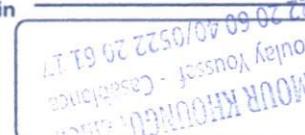
0661664885

Total des frais engagés :

2590,00

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

BENSELLOUN BOUARRA

Age :

Nom et prénom du malade :

MURRAS

Enfant

Lien de parenté :

Lui-même

Nature de la maladie :

Maladie chronique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'atté

medecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 20/10/2013

Signature de l'adhérent(e) :



Le 12/10/2023

Beyrouth Baedra

① Ubioprox 500
 52,80 epaq 5 ans

LOT: M1112
 PER: 07/2025
 PPU: 52,80DH

نفاد حيوي، واسع الط

② Bronaclear 1 gel.

③ Acyclovir 200 2 baies

④ Salpene 500 a alternor!
 10 baies

⑤ Libacthye 160
 116,80 x 4

DIABETOLOGIE

NUTRITION

ANTI-AGE



مختبر التحاليل الطبية الرئيسي LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES REGAGUI

S. MESTASSI
Biologiste Diplômé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand

FACTURE N° : 2310162001

Casablanca le 16-10-2023

Mme Bouchra BENJELLOUN (Ep DAHEUR)

Date de l'examen : 16-10-2023

INPE :

Caisse : **MUPRAS**



Analyses :

Récapitulatif des analyses				
CN	Analyse	Clé	Clé	Total
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E11.5	E	11.50 MAD
0106	Cholestérol total	B30	B	26.70 MAD
0216	Numération formule	B80	B	71.20 MAD
0134	Triglycérides	B60	B	53.40 MAD
0163	TSH	B250	B	222.50 MAD
0110	Cholestérol HDL+ L D L	B80	B	71.20 MAD
				Total
				456.50 MAD

TOTAL B : 500

TOTAL DOSSIER : 456.5DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : quatre cent cinquante-six dirhams cinquante centimes





S. MESTASSI
Biologiste Diplômé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand



Né (e) le: 23-10-1955, âgé (e) de : 67 ans
Enregistré le: 16-10-2023 à 07:37
Edité le: 16-10-2023 à 12:08
Prélèvement : au labo
Le : 16-10-2023 à 07:45

Mme Bouchra BENJELLOUN (Ep
DAHEUR)

Référence : 2310162001

Prescrit par : Dr BENAMOUR KHOUNGUI Zineb

HEMATOCYTOLOGIE

Numération formule sanguine (Cytométrie en flux et Impédance Beckman Coulter)

14-04-2023

Hématies	5.41	10 ⁶ /mm ³	(3.80–5.80)	5.43
Hémoglobine	14.7	g/dl	(12.0–16.0)	14.9
Hématocrite	44.8	%	(37.0–47.0)	45.0
– VGM	83	fL	(80–98)	83
– TCMH	27	pg	(27–33)	27
– CCMH	33	g/dl	(32–36)	33
Leucocytes	6 600	/mm ³	(4 000–10 000)	5 900
Polynucléaires Neutrophiles (RC)	83.0	%		51.3
Soit	5 478	mm ³	(1 800–7 500)	3 027
Polynucléaires Eosinophiles (RC)	0.5	%		1.1
Soit	33	/mm ³	(0–700)	65
Polynucléaires Basophiles (RC)	0.0	%		0.0
Soit	0	/mm ³	(0–200)	0
Lymphocytes (RC)	10.5	%		40.8
Soit	693	/mm ³	(1 000–4 000)	2 407
Monocytes (RC)	6.0	%		6.8
Soit	396	/mm ³	(100–1 000)	401
Plaquettes	251	10 ³ /mm ³	(150–500)	315
VPM	9.1	fl	(6.0–12.0)	8.8



T. SUP
→

Enregistré le: 16-10-2023 à 07:37
 Edité le: 16-10-2023 à 12:08
 Prescrit par : Dr BENAMOUR KHOUNGUI Zineb

Mme Bouchra BENJELLOUN (Ep DAHEUR)

Né (e) le : 23-10-1955, âgé (e) de : 67 ans
 Référence : 2310162001

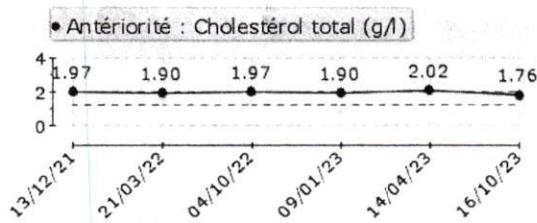
BIOCHIMIE SANGUINE (Cobas c311/AU 480)

14-04-2023

Cholestérol total	1.76 g/l 4.54 mmol/l	(1.20–2.00) (3.10–5.16)	2.02 5.21
-------------------	-------------------------	----------------------------	--------------

Interprétation:

Recommandé : <2.00 g/L
 Limite supérieure : 2.00 – 2.39 g/L
 Élevé : >ou= 2.40 g/L



14-04-2023

Cholestérol HDL	0.52 g/l 1.34 mmol/l	(>0.45) (>1.16)	0.57 1.46
-----------------	-------------------------	--------------------	--------------

Rapport CT/HDL (Athérogénicité du cholestérol)	3.38	(<5.00)	3.54
---	------	---------	------

Cholestérol LDL	1.06 g/l 2.73 mmol/l	1.24 3.20
-----------------	-------------------------	--------------

Optimal : <1 g/L
 Presque optimal : 1–1.29 g/L
 Limite supérieur : 1.3–1.59 g/L
 Élevé : 1.6–1.89 g/L
 Très élevé : >ou= 1.9 g/L



Le niveau du LDL sera interprété en fonction du niveau de risque cardio-vasculaire global évalué à l'aide de la table SCORE ou des facteurs de risque cardio-vasculaire (HAS, février 2017)

Rapport LDL/HDL	2.04	(<3.55)	2.18
-----------------	------	---------	------

Niveau de risque cardio-vasculaire	Faible	Modéré	Élevé	Très élevé
SCORE < 1%	SCORE < 1%	<ul style="list-style-type: none"> –Diabète type 1 ou 2 < 40 ans ni atteinte organe cible –SCORE > ou = 1 – <5% 	<ul style="list-style-type: none"> –IRC (30–59 ml/min) –TA > 180/110 mmHg –Diabète type 1 ou 2 sans FRCV ni atteinte des organes cibles si < 40 ans –SCORE > ou = 5 – <10% 	<ul style="list-style-type: none"> –Diabète type 1 ou 2 avec atteinte d'organe cible ou au moins un FRCV, si < 40 ans –IRC sévère (15 à 29 ml/min) – SCORE > ou = 10%
Objectifs thérapeutiques	Mesure hygiéno-diététiques Cible LDL < 1.9 g/l ou 4.9 mmol/l	Mesure hygiéno-diététiques+ médicament(s) cible LDL < ou = 1.30 g/l ou 3.4 mmol/l	Mesures hygiéno-diététiques + médicament(s) cible LDL < ou = 1 g/l ou 2.6 mmol/l	Mesures hygiéno-diététiques+médicament(s) Cible LDL < ou = 0.7 g/l ou 1.8 mmol/l

Enregistré le: 16-10-2023 à 07:37
Edité le: 16-10-2023 à 12:08
Prescrit par : Dr BENAMOUR KHOUNGUI Zineb

Mme Bouchra BENJELLOUN (Ep DAHEUR)

Né (e) le : 23-10-1955, âgé (e) de : 67 ans
Référence : 2310162001

HORMONOLOGIE

Exploration thyroidienne

17-07-2023

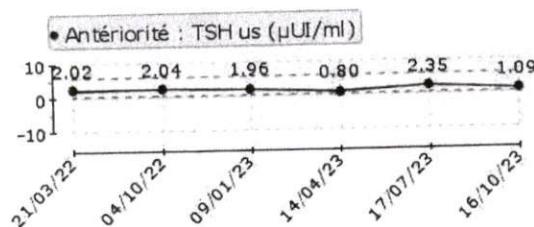
TSH us
(ECLIA/ Roche)

1.09 μ UI/ml (0.30-5.90)

2.35

Traitement :
Posologie :

Lévothyrox
62.5 μ g



(RC) : Résultat contrôlé



مختبر التحاليل الطبية الرڭراڭي LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES REGRAGUI

S. MESTASSI
Biologiste Diplômé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand



Né (e) le: 23-10-1955, âgé (e) de : 67 ans
Enregistré le: 16-10-2023 à 07:37
Edité le: 16-10-2023 à 12:08
Prélèvement : au labo
Le : 16-10-2023 à 07:45

**Mme Bouchra BENJELLOUN (Ep
DAHEUR)**

Référence : 2310162001

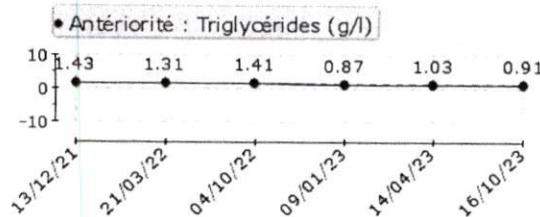
Prescrit par : Dr BENAMOUR KHOUNGUI Zineb

14-04-2023

Triglycérides	0.91 g/l (<1.50)	1.03
	1.04 mmol/l (<1.71)	1.17

Interprétation :

Normal : <1.50 g/L
Limite supérieur : 1.50 – 1.99 g/L
Elevé : 2.00 – 4.99 g/L
Très élevé : >ou= 5.00 g/L



Compte rendu imprimé en **recto verso** ; prière de tourner la page si nécessaire

Page 3 sur 4

CASABLANCA

MONTPELLIER

PARIS

RENNES

Le 12/10/2023

DAHOUR Boukhra

① NFS

② TSH

③ CHOL + HDL LDL TC

Dr. BENAMOUR KHOUNGUI ZINEB
75 Bd. Moulay Youssef - Casablanca
Tél: 00 212 522 20 60 40 / 00 212 522 20 61 17



DIABETOLOGIE

NUTRITION



ANTI-AGE